

I.S.F., impôt boiteux

L'impôt de solidarité sur la fortune suscite, depuis sa création en 1981, de nombreuses critiques. Supprimé par Jacques Chirac en 1986, il a été rétabli en 1988, puis maintenu par les gouvernements de droite. Les principales objections à son encontre sont les suivantes :

- le seuil d'imposition n'étant pas révisé, de nouveaux ménages entrent chaque année dans le champ par le simple jeu de l'augmentation des prix
- il frappe des éléments du patrimoine qui ne génèrent pas de revenu, à commencer par l'habitation principale
- il est injuste à cause des nombreuses exemptions : œuvres d'art, forêts (aux $\frac{3}{4}$), actifs productifs quand ils sont considérés comme « outil » de travail
- il est redondant par rapport à l'impôt sur les successions
- il incite les ménages fortunés à résider à l'étranger, la plupart des pays de l'Union européenne ayant renoncé à cette forme d'imposition.

Pour nombre de fiscalistes, notamment les membres du Conseil des Impôts, l'I.S.F. ne correspond pas aux caractéristiques d'un bon impôt : large assiette, faible taux. Les recommandations initiales allaient dans ce sens : frapper la totalité du patrimoine mais à des taux beaucoup plus faibles. Fiscalement parlant, le rendement pourrait être le même et l'administration en attendait une meilleure connaissance des capacités contributives des catégories les plus favorisées.

Pour l'I.S.F., nous avons un parfait exemple de la mesure-symbole sans portée effective. Les mesures dérogatoires en faveur de l'épargne, hors épargne dite populaire, représentent un coût de 11,65 Md € (PLF 2006), or le rendement de l'I.S.F est de 3,6 Md € (2006).

En vertu du seuil d'imposition à l'I.R. et de la décote, seuls les deux premiers déciles de revenu devraient être dispensés de cet impôt. Or chacun sait qu'un ménage sur deux en France ne paie pas d'impôt sur le revenu : ceci grâce au jeu des exonérations, qui coûte au budget la coquette somme de 70 Md € (voir l'Economie en trompe l'œil », Edition l'Harmattan - www.editions-harmattan.fr - collection « l'esprit économique »)

L'I.S.F.a été institué pour corriger cette anomalie. L'I.S.F. est donc une sorte de correctif politique permettant de dire au petit contribuable que les « gros » ne sont pas oubliés et ont même droit à un traitement spécial. On voit dans quelle proportion.